

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : coralie-pomerleau-cssmv-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/4d51033eaf190cc06b9ebec>

Date d'obtention : 2024-12-09 19:55:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le partenariat avec le DPCP et la police est extrêmement important et est ce qui permet au projet d'être efficace et fonctionnel. Sexto a une approche sensible qui cherche à avoir la récit de toutes les personnes concernées et à agir et intervenir le plus vite possible dans les situation de sexto pour réduire les risques de partage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Grâce à cette formation je sais comment agir efficacement dans les situations de sextos, ainsi que les démarches à prendre pour protéger la victime et conscientisé l'instigateur s'il ne s'agit pas d'acte malveillant ou appliquer les sanctions nécessaires. Cette formation permettra aussi d'agir rapidement dans ces situations. Les documents et la grille à remplir me permettra aussi de récolter les faits sans influencer le témoignage des personnes concernées et sans donner l'impression de juger ces personnes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À l'explication des étapes à suivre pour que la personne soit consciente du protocole et des actions qui seront mises en place par les professionnels.elles concernés.es, à ne pas regarder les photos/vidéos pornographique, à récolter les témoignages sans jugement et sans les influencer et à s'assurer qu'un suivi sera fait par la suite auprès de la victime pour minimiser les effets négatifs.